

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe, Rosalie SIMON Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE Christophe BOUSSAND Alain COUTAUDIER, , Delphine MONTET.

Absents excusés : Yannick DELANGLE, Anne-Sophie LARDET.

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire accueille Thibault GAUBOUR, directeur de la SOGRAP et Chloé FENAL, responsable du site des gravières de Vougy qui vont présenter le plan d'aménagement du site dans la cadre de la rétrocession des terrains aux propriétaires qui interviendra dans quelques années. Ce plan a été modifié depuis le projet initial de 2006. L'aménagement comprend une zone en eau et une zone remise en prairie. La commune est concernée par la zone en eau qui sera aménagée en zone de loisirs nautiques tournée vers la nature.

M. GAUBOUR présente le plan qui comporte le plan d'eau avec une île, un chemin piétonnier sur les berges qui longe environ deux tiers du plan d'eau avec des points de vue pour les promeneurs et un promontoire sur lequel sera construit un labyrinthe végétalisé. Un parking et une aire de pique-nique complètent le site.

La principale modification par rapport à 2006 consiste en la création d'une île dédiée entièrement à la faune et à la flore ainsi que d'un promontoire avec le labyrinthe. Ceci en raison d'un apport de matériaux reçu par la SOGRAP plus important que prévu. M. GAUBOUR précise que tous les aménagements ont été pensés en concertation avec les associations de protection de la nature et des autorités. Ainsi, il est possible de permettre la fréquentation humaine tout en limitant les effets sur la biodiversité. L'entreprise SOGRAP peut également bénéficier de l'expérience acquise lors de la réalisation de la gravière aux oiseaux de Roanne. Ainsi, un projet de carrière bien mené peut représenter aussi bien une opportunité qu'un impact sur la biodiversité, avec l'arrivée de nouvelles espèces.

A Vougy, le site est très riche : une héronnière est suivie depuis 2002. Si le nombre d'individus présents est en baisse depuis quelques années, on a néanmoins constaté une hausse du nombre d'espèces (libellules, martin-pêcheur, hirondelles des rivages, plusieurs espèces de canards, cygnes...).

Albin COEHLO demande si l'allée Sainte Barbe, qui est très étroite, restera dans l'état vu que l'accès du parking se fera par cette voie. M. GAUBOUR précise qu'il n'est pas question de toucher à la voie, le but étant d'impacter le moins possible la nature.

Christophe BOUSSAND s'interroge sur l'entretien du lieu après restitution. M. GAUBOUR indique qu'un accompagnement par l'entreprise sera mis en place. Monsieur le Maire explique que Charlieu Belmont Communauté semble intéressée par le site dans la perspective de la future voie verte et pourrait donc être partie prenante. Toutes ces mesures de gestion du site sont à préparer d'ici à 5 ans.

Une réunion de concertation qui réunit tous les riverains, les autorités et les associations de protection de la nature est organisée par SOGRAP le 25 novembre prochain. Les membres du

conseil municipal sont cordialement invités à venir découvrir le site.

Monsieur le Maire remercie M. GAUBOUR et Mme FENAL pour leur intervention.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 octobre et l'approuve à l'unanimité.

Albin COELHO demande si le courrier a été envoyé à M. FOUILLAT concernant le taillage de sa haie. Le courrier a bien été envoyé mais la haie n'a pas été coupée.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT :

- Robert CLEVENOT présente les différents dossiers qui vont faire l'objet d'une demande de subvention : chemin des Chambons, reprise des tampons sur la RD 482, installation d'un jeu à l'école publique.

Le conseil municipal est sollicité sur l'installation d'une climatisation réversible à la bibliothèque dont la température intérieure est très élevée l'été, la façade vitrée étant exposée au soleil durant les heures d'ouverture. Le devis demandé s'élève à 2472.53 € H.T. Certains membres du conseil s'interrogent sur l'utilité d'un tel investissement, vu le peu de temps dans la semaine pendant lequel la bibliothèque est ouverte. D'un autre côté, il n'est pas évident pour les bénévoles de supporter 28 ou 30 degrés pendant toute une permanence. Albin COELHO propose de se renseigner sur la possibilité de poser des films anti UV sur les vitres pour limiter la chaleur. Le dossier sera examiné lors du prochain conseil.

- Demande de Mme FRANSIOLY : Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité à plusieurs reprises par Mme FRANSIOLY qui habite chemin des Gouttes au sujet de l'entretien du chemin d'une longueur de 700m qui dessert son habitation et qui est en très mauvais état. Ce chemin étant rural, il n'a jamais été entretenu par la commune. M. et Mme FRANSIOLY étaient venus se renseigner sur la nature et les conditions d'entretien de ce chemin lorsqu'ils se sont portés acquéreurs de la maison. Il leur avait été indiqué qu'il n'était pas envisageable pour la commune d'assumer cette charge. Une nouvelle réponse sera faite à Mme FRANSIOLY en ce sens.

- Raymond VITURAT indique qu'il surveille quasi tous les jours la consommation du chauffage de l'école pour assurer une meilleure gestion. Il gère également à distance le chauffage des vestiaires du foot via la carte GSM.

- Concernant l'éclairage du stade de foot, le SIEL propose le rajout de deux nouveaux poteaux équipés de projecteurs LED pour compléter les commandes effectuées récemment. Ce projet qui s'élève à 16890.46 € sera étudié pour 2022.

- Les dégradations commises dans les vestiaires du foot vont faire l'objet d'une remise en état, l'assurance ayant donné son accord.

Albin COELHO pense qu'il serait judicieux d'apposer un panneau « sanitaires » sur l'extension réalisée sur les vestiaires pour dissuader les voleurs.

- Salle Albert Ginet : les travaux réalisés par THERMI SERVICES ne donnant pas satisfaction, la facture a été bloquée. L'entreprise doit intervenir à nouveau.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison Badolle va faire l'objet de l'opération de désamiantage le 15 novembre prochain. A la suite de cela, le bâtiment sera démolé comme convenu avec l'entreprise TPS.

FIGURAL a fait passer un nouvel estimatif qui permettrait de proposer un loyer plus abordable au traiteur MUNINI.

Il faudra décider si on fait deux locaux en même temps, même s'il est difficile d'imaginer de ne pas tout faire en une fois, pour des raisons de coût mais aussi pour éviter de faire des travaux ultérieurement près d'un commerce en service. La sécurisation du carrefour sera aussi à étudier avec peut être la mise en place de feux tricolores.

On demandera à FIGURAL de venir faire une présentation du projet lors de la prochaine séance.

- Des travaux vont être entrepris rue de la Croix Verchère pour solutionner le problème d'arrivée d'eaux pluviales qui inondent la propriété de M. Mme GERIN et ravinent la cour de M. Mme PEGON en cas de fortes précipitations. Une grille sera mise entre les deux maisons et un tuyau sera passé depuis la grille à travers la cour de M. Mme PEGON en direction d'un puits perdu, dans le pré en bas du lotissement appartenant à la commune. Ceci intervient suite à l'appel qu'a eu Monsieur le Maire du défenseur des droits, saisi par M. Mme GERIN qui n'ont pourtant pas été très coopérants ni très agréables lorsque Monsieur le Maire et Robert CLEVENOT se sont rendus sur place pour étudier le problème.

-

• VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Ecole publique : le vidéo projecteur de M. GROSSIER qui ne fournit pas une image très nette pourrait être paramétré avec une image plus petite pour résoudre le problème. Mais M. GROSSIER préfère conserver le paramétrage actuel.

- Emmanuelle DANIERE a assisté à l'assemblée générale de l'école La Source. Des travaux ont été faits dans les sanitaires. L'école emploie deux emplois aidés. Elle accueille 51 élèves cette année et il en est prévu 56 l'an prochain d'où un projet d'ouverture d'une 3^{ème} classe pour un coût estimé à 100000 €. Les locaux de l'école ont été cédés à l'ALDEC. La participation demandée aux parents a été augmentée pour être portée à 35 € par mois, ce qui reste dans les tarifs les moins chers du roannais. La volonté est d'arriver à 45 €. Emmanuelle DANIERE a évoqué la volonté du conseil municipal de revoir le contrat d'association qui lie la commune à l'école, de manière intelligente. Par ailleurs, la question de la vente du terrain situé en bas de l'école est toujours d'actualité, mais se pose la question de l'accès.

- Le prestataire de cantine ALTERREnative Restauration a organisé une réunion pour faire le point avec ses clients. IL en ressort que le service est satisfaisant. A la demande de plusieurs communes, de la soupe sera servie aux enfants. On a donc dû s'équiper de bols.

- Une animation pour les enfants sera proposée à la bibliothèque tous les mercredis du 17 novembre jusqu'à Noël. C'est Mme KULAGA qui présentera des contes sur le thème de l'éducation à la citoyenneté.

- Emmanuelle DANIERE rappelle que les patients sans médecin traitant peuvent solliciter le conciliateur de la CPAM pour obtenir une dispense du parcours de soins pendant 6 mois.

• **FINANCES** : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Sophie GOUTTENOIRE indique que les travaux du ralentisseur de la rue George Sand ont fait l'objet d'une subvention au titre des amendes de police de 2412 €.

- Le Département nous informe également de l'attribution d'une subvention de 19140 € pour l'étude du schéma directeur d'assainissement.

- Sophie GOUTTENOIRE a pris contact avec Mme DIAS trésorière, qui lui a confirmé la bonne santé financière de la commune qui dispose d'une capacité d'autofinancement de 195 € par habitant (contre 44 € en moyenne) et qui est très peu endettée.

• **URBANISME** : adjoint responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Un permis de construire pour un bâtiment agricole a été accordé ainsi qu'une déclaration préalable pour la pose d'un vélux.

Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil municipal que M. FLOUTTARD a déposé un recours au Tribunal administratif contre la commune pour un permis de construire d'une maison située en face de sa propriété. L'avocat de la commune sera informé.

Monsieur le Maire qui avait été informé de ce recours, a contacté les titulaires du permis de construire. Ils ont déposé en fin de semaine dernière un permis modificatif qui devrait rendre le recours sans objet.

• **COMMUNICATION** : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

- Trophées de la communication pour le meilleur site Internet_: la commune a été sollicitée mais compte tenu du droit d'entrée de 230 €, l'offre a été déclinée.

- Bulletin municipal ; le devis d'Arts Graphiques a été retenu pour 2450 € H.T. Mais compte tenu du nombre d'articles plus important que prévu, un devis complémentaire sera demandé pour 4 pages supplémentaires. Les contributions des sponsors ont été à hauteur des attentes. Le bulletin sera prêt vers la mi-décembre. Un flash info sera préparé pour mai 2022 sur le thème du budget.

DELIBERATIONS

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 67/2021 PORTANT ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

N° 68/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait choisi, lors du conseil municipal du 4 octobre 2021, d'adhérer au contrat de groupe porté par le Centre de Gestion de la Loire pour l'adhésion à l'assurance des risques statutaires du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par courrier, le Centre de Gestion de la Loire a informé la commune que les taux proposés dans le cadre du groupement de commandes et approuvés par le conseil municipal le 4 octobre 2021, avaient fait l'objet d'un avenant et avaient été revus à la hausse. Ceci avec possibilité pour la commune de retirer son adhésion si les nouveaux taux ne correspondaient pas à ces attentes.

Compte tenu que les nouveaux taux proposés par le Centre de Gestion sont plus élevés que les taux proposés par Groupama pour 2022, les membres du conseil municipal renoncent à l'unanimité à adhérer au contrat de groupe du Centre de Gestion de la Loire et annule la délibération n° 67/2021 du 4 octobre 2021.

APPROBATION DU NOUVEAU PROJET DE L'ENTREPRISE SOGRAP D'AMENAGEMENT DU SITE DES GRAVIERES AVANT RESTITUTION AUX PROPRIETAIRES

N° 69/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation par l'entreprise SOGRAP du projet modifié de réaménagement du site des gravières avant restitution aux propriétaires, il y a lieu de donner l'avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les principales modifications par rapport au projet initial consistent en la création d'une île dédiée entièrement à la faune et à la flore ainsi que d'un promontoire avec un labyrinthe végétalisé.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet modifié d'aménagement du site des gravières proposé par SOGRAP.

REAMENAGEMENT/EXTENSION DE LA MAIRIE - MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE

N° 70/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique que l'importance du chantier de réaménagement/extension de la mairie demande un suivi technique et administratif important qui nécessitent une certaine expertise.

Une consultation de deux cabinets pour une mission de maîtrise d'ouvrage a donc été lancée et a donné les résultats suivants :

- VARLIETTE ETUDES pour un montant HT de 42100 €
- OXYRIA SYNERGIE pour un montant HT de 38200 €

Chaque proposition comporte 5 phases.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise OXYRIA SYNERGIE pour 38200 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

N° 71/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes de Charlieu Belmont Communauté, via le service ADS, se sont engagées dans la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il a été nécessaire que le groupe de travail en charge de ce dossier établisse un document appelé Conditions Générales d'Utilisation du GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme), document qui devra être approuvé par tout nouvel utilisateur du guichet.

Le document fixe notamment les droits et obligations du pétitionnaire mais aussi ceux de l'administration. IL définit également les règles d'utilisation du téléservice.

Après avoir pris connaissance du document « Conditions générales d'utilisation du GNAU » joint en annexe, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

APPROBATION DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU ROANNAIS ;

N° 72/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Suite au travail en cours depuis début 2021, les exécutifs des 3 SCoT du Nord du département de la Loire ainsi que les présidents des cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres desdits SCoT afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanismes, d'habitat, de développement économique, de déplacement et d'environnement. Cette démarche a vocation à aboutir à l'examen du périmètre du SYEPAR avec l'adhésion de trois membres supplémentaires :

- La communauté de communes de Charlieu Belmont
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- La communauté de communes des Val d'Aix et d'Isable.

Donc, en application de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales et des articles L 122-1 et suivants du code de l'urbanisme, sera constitué entre :

- La communauté d'agglomération Roanne Agglomération
- La communauté de communes du Pays d'Urfé
- La communauté de communes de Charlieu Belmont
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- La communauté de communes des Val d'Aix et d'Isable

un syndicat mixte, pour le suivi et la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Roannais, qui prend la dénomination de « Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Roannais ».

Au vu de l'article L 5214-27 du CGCT, l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte doit être subordonnée à l'accord des ses communes membres à la majorité qualifiée.

Considérant la délibération 2021-150 portant demande d'adhésion de Charlieu Belmont Communauté au syndicat mixte de cohérence territoriale du Roannais, il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à ce syndicat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la demande d'adhésion de Charlieu Belmont Communauté au Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale du Roannais et donne son accord pour cette adhésion considérant le projet de statuts ci-joints.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE

N° 73/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour d'une part, rembourser des impôts perçus de jeunes agriculteurs mais qui bénéficient d'un dégrèvement d'impôt et d'autre part, alimenter le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Il est proposé la décision modificative suivante du budget :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 014

Article 7391171 Remboursement dégrèvement jeunes agriculteurs +150 €

Article 729223 FPCI 2021 +250 €

Recettes de fonctionnement : chapitre 73

Article 7.81 Droits de mutation +400 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative du budget telle que présentée par Monsieur le Maire.

PROGRAMME DE VOIRIE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° 74/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le programme de voirie 2022 qui se décompose en deux chantiers. Le premier est la réfection et la pose d'un revêtement en enrobé du chemin des Chambons depuis l'entrée de la chasse jusqu'au carrefour des 4 chemins. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les coûts d'entretien de ce chemin sont chaque année très importants, en matériaux et en temps passé par les agents. C'est pourquoi il apparaît intéressant de le revêtir en enrobé pour éviter ces dépenses récurrentes.

Cette voie présente une longueur de 1100m pour 3.20m de large. Le montant total des travaux estimé par l'entreprise EIFFAGE est de 51840 € H.T soit 62208 € TTC.

Le second chantier est la remise à niveau des tampons sur la RD 482 dont le coût estimé par l'entreprise SAS TPV s'élève à 6280 € H.T soit 7536 € TTC.

Le total du programme de voirie 2022 s'élève donc à 58120 € H.T. soit 69744 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Département de la Loire pour la réalisation du programme de voirie 2022 qui s'élève à 58120 € H.T soit 69744 € TTC.

**INSTALLATION D'UN JEU POUR ENFANT DANS LA COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE-
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

N° 75/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un jeu pour enfants dans la cour de l'école publique. Ce jeu nécessite la réalisation d'un sol adapté qui est obligatoire pour la sécurité des enfants. Le montant total de cet aménagement est de 11615.80 € H.T. soit 13938.96 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Monsieur le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'installation d'un jeu pour enfant à l'école publique pour un montant H.T de 11615.80 €, soit 13938.96 € TTC.

**INSTALLATION D'UN JEU POUR ENFANT DANS LA COUR DE L'ECOLE PUBLIQUE-
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES AUVERGNE**

N° 76/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un jeu pour enfants dans la cour de l'école publique. Ce jeu nécessite la réalisation d'un sol adapté qui est obligatoire pour la sécurité des enfants. Le montant total de cet aménagement est de 11615.80 € H.T. soit 13938.96 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Monsieur le Président de la région Rhône-Alpes Auvergne pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'installation d'un jeu pour enfant à l'école publique pour un montant H.T de 11615.80 €, soit 13938.96 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Rosalie SIMON demande s'il est possible de baisser la température de la salle du Marronnier où bien souvent, on ouvre les fenêtres à cause de la chaleur. Raymond VITURAT s'en occupera.

-

- Sophie GOUTTENOIRE a pris des renseignements sur l'installation d'un distributeur de billet dont l'installation du local s'avère beaucoup trop onéreux (40000 €) en plus d'une location mensuelle de 950 €.

- Sophie GOUTTENOIRE demande aux conseillers municipaux de noter que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les législatives les 12 et 19 juin 2022.

- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h au Monument aux Morts.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23h.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	

Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	
Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie LARDET	
Delphine MONTET	